Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université de Tunis

Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis - ESSECT

GUIDE DE SELECTION DES ETUDIANTS DE MASTERS

Plan de présentation

Cadre général : Mode de gouvernance des masters de l'ESSECT

Section 1 : Procédures de sélection : Recommandations à respecter

Section 2 : Calcul du score de présélection

Section 3 : Capacités d'accueil des masters

Annexe 1 : Possibilités d'accès des étudiants de Licences aux Masters de recherche et professionnels

Annexe 2 : Liste des matières fondamentales suivies en Licence

Année universitaire : 2018 - 2019

Cadre général : Mode de gouvernance des masters de l'ESSECT

Le mode de gouvernance des masters de l'ESSECT a été validé lors de la réunion de la Commission des masters (Professionnels et de Recherche), qui s'est tenue le lundi 04 décembre 2017. Il se compose de deux parties complémentaires, à savoir : les missions du responsable pédagogique du master et le guide des bonnes pratiques de gouvernance des masters.

Rappel des missions du responsable pédagogique du master (en référence au texte de loi numéro 1227 de l'année 2012) :

a) Organiser et coordonner la sélection des étudiants (faite par un jury composé par le responsable du master et au moins de deux autres enseignants permanents à l'ESSECT) qui seront autorisés à s'inscrire en première année master, avec la préparation d'un PV détaillé qui explique le mode et les critères de la sélection ;

b) Affectation des cours de master selon les règles conformes aux textes en vigueur. L'affectation doit être transmise au coordinateur (le directeur des études) général de l'ensemble des masters. La répartition globale doit être validée par la commission des masters ;

c) Assurer le suivi des étudiants (à travers des réunions d'information, une page Facebook, un mail commun…) et préparer la liste des encadrants (des mémoires de recherche et/ou des rapports de stage). Cette liste doit inclure l'ensemble des enseignants appartenant à l'équipe pédagogique du master en question. La liste doit être affichée aux étudiants avant la fin du premier semestre de chaque année universitaire ;

d) Participer à la réunion de présentation des masters destinée aux étudiants de licences (fondamentales et appliquées) ;

e) Préparer le dossier de réhabilitation du master, et les tableaux d'équivalence ;

f) Pour les masters professionnels, préparer des conventions et des partenariats avec des entreprises.

Mode de gouvernance des masters

Article 1. Les responsables pédagogiques de chaque master sont désignés pour un mandat de 4 ans non renouvelable, sauf en cas de dérogation pour un seul mandat supplémentaire ;

Article 2. Un appel à candidature pour le poste de responsable master est lancé en fin de la 3ème année de chaque mandat (entre le mois de mai et juin) : pendant la 4ème année de chaque mandat, deux responsables seront à la tête du master (chose qui assurera la transition et

permettra au nouveau responsable de participer au mode de sélection des étudiants et à la préparation du dossier de réhabilitation du master) ;

Article 3. La sélection du responsable du master sera basée sur plusieurs critères : le grade, la spécialité, l'ancienneté à l'ESSECT (au moins deux ans), etc. ;

Article 4. Les dossiers de candidature doivent être évalués par la commission des masters ;

Article 5. Si le responsable du master quitte son poste avant la fin du mandat (pour diverses raisons : détachement, changement d'institution ou autres), la commission de master peut désigner un autre responsable *provisoirement* jusqu'à la fin du mandat ;

Article 6. Proposition d'un comité de suivi composé de 3 enseignants qui assurera la supervision de la sélection des étudiants (de l'ensemble des masters). Ce comité est présidé par le directeur des études ;

Article 7. Le présent nouveau mode de gouvernance des mastères doit être appliqué à partir du 1er Mai 2018.

Section 1. Procédures de sélection : Recommandations à respecter

1. **20%** de la capacité d'accueil doit être réservée aux étudiants appartenant aux institutions autres que l'ESSEC de Tunis ;

2. Réserver un quota entre **10 et 15%** aux diplômés en licences appliquées dans les masters de recherche ;

3. Réserver un quota de **10%** aux candidats « professionnels » qui justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années et dont le profil est compatible avec les formations dispensées par l'Ecole. Les dossiers qui ont été déposés au bureau d'ordre de l'ESSECT sont disponibles chez le responsable du service des masters ;

4. Présélectionner uniquement les étudiants ayant un diplôme de licence conforme au tableau qui fixe les possibilités d'accès à chaque master (voir annexe 1) ;

5. Respecter le nombre de places prévu pour chaque master (voir la section 3 de ce document). On peut prévoir une liste d'attente ;

6. Eviter de sélectionner les étudiants ayant deux années de redoublement (et plus) en licence ;

7. L'étape de présélection préliminaire doit se baser uniquement sur le score des étudiants ;

8. Organiser une session d'entretien oral. A cet effet, un jury, composé au moins de deux enseignants permanents de l'ESSECT, doit être constitué.

9. Afficher le score des étudiants présélectionnés (score initial et score final) lors de la proclamation des résultats (de présélection ou de sélection finale).

10. Rédiger des PV ayant pour objet de décrire chaque étape de la procédure de sélection. Ces PV doivent être signés par les membres de la commission de sélection et doivent être déposés auprès du service de master ;

11. Afin d'harmoniser la procédure de proclamation des résultats, il faut :

a. construire deux tableaux de résultats : un premier tableau pour les étudiants de l'ESSECT et un second pour ceux des autres institutions ;

b. utiliser le format suivant de tableau d'affichage :

Tableau 1 : Modèle de présentation des listes des étudiants autorisés à s'inscrire en première année master

Liste des Candidats présélectionnés							
N°	**C.I.N.**	**Nom**	**Prénom**	**Établissement**	**Diplôme obtenu**	**Spécialité**	**Score**
1				ESSEC Tunis	Licence fondamentale	MFB	
2				ESSEC Tunis	Maîtrise	Finance	
3				ESSEC Tunis	Licence appliquée	TCI	

Liste d'attente							
N°	**C.I.N.**	**Nom**	**Prénom**	**Établissement**	**Diplôme obtenu**	**Spécialité**	**Score**
1				ESSEC Tunis	Licence fondamentale	MFB	
2				ESSEC Tunis	Maîtrise	Finance	
3				ESSEC Tunis	Licence appliquée	TCI	

Liste définitive des Candidats Admis (après entretien, test écrit ou étude de dossier)								
N°	**C.I.N.**	**Nom**	**Prénom**	**Établissement**	**Diplôme obtenu**	**Spécialité**	**Score initial**	**Score final**
1				ESSEC Tunis	Licence fondamentale	MFB		
2				ESSEC Tunis	Maîtrise	Finance		
3				ESSEC Tunis	Licence appliquée	TCI		

Section 2 : Calcul du score de présélection

Le public cible des masters professionnels et de recherche est constitué par les étudiants titulaires d'une licence fondamentale ou appliquée. Le parcours de formation de chaque étudiant est pris en considération pendant l'étape de la présélection (*un croisement entre le parcours de formation en licence et le public cible des masters est fourni au niveau de l'annexe 1*). Ensuite, la présélection des dossiers se fait à partir du calcul d'un score. Le score intègre la **somme des moyennes** obtenues au cours des trois années de licence, les **bonus** reliés au fait d'avoir réussi lors de la session principale ainsi qu'au fait d'avoir obtenu des mentions, les **bonus** reliés à la moyenne de trois matières fondamentales (*la liste des matières fondamentales est fournie au niveau de l'annexe 2*) dans le cursus de l'étudiant et enfin les **malus** reliés éventuellement au redoublement.

$$\textbf{Score} = (\textbf{mm} + \textbf{b}_{\textbf{sp}} + \textbf{b}_{\textbf{Ment}} + \textbf{b}_{\textbf{Mfond}} + \textbf{b}_{\textbf{club}} - \textbf{r})$$

Avec:

- **mm** = 1/3 [Σ moyennes des trois années de licence] : Note / 20 ;
- $\mathbf{b_{sp}}$**:** Bonus relié à la réussite à la session principale, avec :

$$b_{sp} = \begin{cases} 0{,}5 \text{ point si une seule session principale} \\ 1 \text{ point, si deux sessions principales} \\ 1{,}5 \text{ point, si trois sessions principales} \end{cases}$$

- $\mathbf{b_{Ment}}$**:** bonus relié à la réussite avec mention. Pour chacune des 3 années de licence :
  - 1 point si la moyenne générale est comprise entre 12 et 13,99 (mention **Assez-Bien**);
  - 2 points si la moyenne générale est comprise entre 14 et 15,99 (mention **Bien**);
  - 3 points si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16,00(mention **Très-Bien**).

- $\mathbf{b_{Mfond}}$ **:** bonus relié à la moyenne de trois matières fondamentales dans le cursus de l'étudiant. Ces 3 matières seront fixées par le responsable du mastère, en coordination avec son équipe pédagogique. Il ne faut en aucun cas opter pour des matières optionnelles (voir annexe 2.

  ***Mfond*=** 1/3 [Σ des notes des trois matières fondamentales]. **Dans le cas où l'étudiant n'a pas étudié l'une de ces trois matières, la note correspondante sera nulle** car il s'agit d'un pré-requis indispensable à la formation. Ce bonus est mesuré en se référant aux termes suivants :

$$\mathbf{b_{Mfond}} = \begin{cases} 0 \text{ point, si } Mfond < 10 \\ 0{,}5 \text{ point, si } 10 \leq Mfond < 12 \\ 1 \text{ point, si } 12 \leq Mfond < 14 \\ 2 \text{ points, si } 14 \leq Mfond \end{cases}$$

- $\mathbf{b_{club}}$**:**un bonus de 0,25 point relié au fait que l'étudiant a été membre actif d'un club ou d'une association estudiantine (ESSECT ou autres) ou bien est un joueur d'une équipe nationale sportive (<u>obligatoirement il faut fournir un document justificatif ou une attestation officielle</u>).
- **r : malus** relié au nombre d'années de redoublement (**2** points si l'étudiant a redoublé une seule année ; **8** points si l'étudiant a redoublé deux années. Les étudiants qui ont redoublé plus de deux fois (3 redoublement et plus) ne pourront pas avoir accès à la présélection des masters).

Section 3 : Capacités d'accueil des masters

La capacité d'accueil des masters professionnels et de recherche pour l'année universitaire 2018-2019 se présente comme suit :

Tableau 2 : Capacité d'accueil des masters de recherche (M1)

Intitulé du Master	Nombre d'étudiants
Economie du Développement Régional (EDR)	25-30
Macroéconomie et Finance Internationale (MFI)	25-30
Management et Stratégies des Organisations (MSO)	25-30
Finance	25-30
Total	100-120

Tableau 3 : Capacité d'accueil des masters professionnels (M1)

Intitulé du Master	Nombre d'étudiants
Management des Ressources Humaines	30
Ingénierie et Analyse Economique	30
Finance (parcours GAR et PMF en M2)	40
Comptabilité – Contrôle – Audit	30
Digital Management	30
Digital Marketing	30
Commerce international et entrepreneuriat	30
Economie numérique et entrepreneuriat	30
Total	250

Annexe 1 : Possibilités d'accès des étudiants de Licences aux Mastères de recherche et professionnels

Masters / Licences	Masters de recherche				Masters professionnels								
	E.D.R.	M.F.I	M.S.O	Finance	CI&E	E.N.E.	InAE	MRH	C.C.A.	Finance (GAR)	Digital Management	Digital Marketing	Finance Islamique
3 LFE MFB	X	X	---	X	X	X	X	X	---	---	X	---	---
3 LFE EMI	X	X	X	---	---	X	X	X	---	---	X	---	---
3 LAE (TCI, ABF)	X	X	---	---	X	X	X	X	---	---	X	---	---
3 L.A.I.G.	---	---	---	---	----	X	X	X	---	---	X	X	---
3 L.F.Fiance.	X	X	X	X	---	X	X	X	---	X	---	---	X
3 L.A.I.Finance	---	---	---	X	---	X	X	X	---	X	---	---	X
3 L.F. Mkg	---	---	X	---	---	X	X	X	---	---	X	X	---
3 L. F. Management	X	---	X	X	---	X	X	X	---	---	X	---	---
3 L.F. Comptabilité	---	---	---	X	---	X	X	X	X	---	---	---	X
3 L.A. Comptabilité	---	---	---	X	---	X	---	X	X	---	---	---	X
3 L.A. GEE	---	---	X	---	X	X	X	X	---	---	X	---	---
3 L.A. Web	---	---	---	---	X	X	X	X	---	---	X	X	---

Annexe 2 : Liste des matières fondamentales suivies en Licence

	Mastères	Matière 1	Matière 2	Matière 3
Recherche	Economie du Développement Régional (EDR)	Microéconomie (L1)	Macroéconomie (L1)	Anglais V (L3)
	Macroéconomie et Finance Internationale (MFI)	Macroéconomie (L1)	Microéconomie (L1)	Finance Internationale ou Techniques Financières Internationales
	Management et Stratégies des Organisations (MSO)	Principes de gestion (L1)	Management (L2)	Management stratégique (L3)
	Finance	Finance ou gestion financière	Gestion de portefeuille	Finance Internationale ou Techniques Financières Internationales
Professionnels	Commerce International et Entrepreneuriat (CA&E)	Microéconomie (L1)	Macroéconomie (L1)	Anglais V (L3)
	Economie Numérique et Entreprenariat (ENE)	Microéconomie I (L1)	C2i II ou Aptitude en TIC 2(L1)	Anglais V (L3)
	Ingénierie et Analyse Économique (InAE)	Statistique descriptive (L1, S2)	Statistique II (L2, S1)	Microéconomie 1 (L1)
	Management des Ressources Humaines (MRH)	Principes de gestion (L1)	Management (L2)	Gestion des Ressources Humaines ou Anglais V (L3)
	Finance (ancien GAR)	Comptabilité financière II (L1)	Finance (L2)	Gestion de portefeuille (L3)
	Comptabilité Contrôle et Audit (CCA)	Comptabilité financière II (L1)	Comptabilité Intermédiaire	Audit
	Digital Management	Management (L2)	Informatique ou C2i (L2)	Anglais V (L3)
	Digital Marketing	Marketing (L1 ou L2) ou communication Marketing (L2)	Informatique (L3) ou Développement des sites (L3) ou Programmation Web (L2)	Anglais V (L3)
	Finance Islamique	Finance ou gestion financière	Comptabilité financière II	----------

NB.L1 : 1ere année de Licence ; L2 : 2eme année de Licence ; L3 ; 3eme année de Licence.